



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique familiale

Question écrite n° 49142

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conclusions du rapport Gisserot concernant la politique familiale. Les mesures proposées reviennent surtout à une rationalisation du système de prestations autour de quelques axes. Si le rapport parle de la généralisation de l'allocation parentale d'éducation (APE) à tous les parents à partir du troisième enfant, d'une modulation des montants des aides de garde d'enfant à domicile (Aged) ou par une assistance maternelle (Afeama) en tenant compte du taux d'imposition, de versement des allocations familiales jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans pour les enfants à charge ou d'autres mesures fiscales, il parle aussi de l'incitation à la constitution d'un capital familial sous la forme de comptes aides et de la création d'un observatoire interministeriel de la famille. Mais il ne mentionne pas du tout l'allocation parentale de libre choix qui est un point central des revendications des associations de famille et à laquelle est associé le salaire parental de libre choix. Le rapport ne traduit pas non plus le grand regroupement prévu des vingt-huit prestations familiales. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour que l'allocation parentale de libre choix devienne un des grands thèmes centraux du prochain sommet sur la famille et pour que soit entrepris le regroupement des trop nombreuses prestations familiales.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49142

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1163